




**NATURA**  
**2000** BOURGOGNE-  
FRANCHE-  
COMTÉ



COFINANCÉ  
PAR L'UNION  
EUROPÉENNE

RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTÉ

**COMPTE-RENDU DU COMITE DE PILOTAGE  
DE L'ANIMATION DU SITE NATURA 2000 N°FR2612010  
VAL DE LOIRE NIVERNAIS**

<b>Date</b> : 05 février 2026 à 14h00 <b>Lieu</b> : Salle du Conseil – Mairie Decize (58)	<b>Objet</b> : Comité de suivi de l'animation du site Natura 2000
<b>Pièces jointes</b> : Diaporama présenté en séance	<b>Rédacteurs</b> : Thibaud WYON Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne – Résidence Val de Loire 43 Av. de Verdun, 58300 DECIZE 07.50.12.31.03 / 03.45.82.93.07 <a href="mailto:thibaud.wyon@cen-bourgogne.fr">thibaud.wyon@cen-bourgogne.fr</a>
<b>Destinataires</b> : Tous les membres du COPIL	

**Etaient présent.e.s :**

Région Bourgogne Franche-Comté – M. Sylvain MATHIEU  
Région Bourgogne Franche-Comté – M. Bertrand BARRÉ  
Mairie de Charrin – M. Hervé GARÇON  
Mairie de Decize – M. Philippe ROLLIN  
Sud Nivernais Communauté – Mme Christine VINGDIOLET  
Sud Nivernais Communauté – M. Fabien LEPEYTRE  
Pays Val de Loire Nivernais – M. Eric GUYOT  
Pays Val de Loire Nivernais – Mme Claire ROTHOT  
Etablissement public Loire – M. Erwan PIERRE-CHUPIN  
Chambre d'agriculture de la Nièvre – M. Didier GUYON  
Fédération départementale des chasseurs de la Nièvre – M. Mathieu DANVY  
Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne – M. Thibaud WYON  
Con Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne – Mme Maïlys FERRON  
Ligue pour la protection des oiseaux BFC-Nièvre – M. Fabrice AUDIER  
Ligue pour la protection des oiseaux BFC-Nièvre – M. Maxime JOUVE  
Maison de l'Environnement entre Loire et Allier (MELA) – M. Michel BOURAND

**Se sont excusé.e.s :**

Région Bourgogne Franche-Comté – Mme Laura ROUGEMONT  
Mairie de Cossaye – Mme Florence DUFRESNE  
Mairie de Devay – M. Christian LEVEL  
Mairie d'Imphy – Mme Mireille GATEAU  
Mairie de Montambert – Mme Marie-Christine ROY  
Communauté de communes Nivernais Bourbonnais – M. Yves RIBET  
Communauté de communes Bazois Loire Morvan – Mme Maïté POURBAIX  
Chambre de commerce et d'industrie de la Nièvre  
Chambre des métiers et de l'artisanat de la Nièvre  
Office français de la biodiversité – Mme Pamela LABESSE  
Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne – M. Romain GAMELON  
DDT 58 – Subdivision Loire – M. Anthony ROST  
DDT 58 – Subdivision Loire – Mme Sylvie ROBE

## 1. Introduction

**Philippe Rollin**, adjoint à la mairie de Decize, souhaite la bienvenue à tous et remercie l'assemblée pour son investissement lors de ce mandat et annonce qu'il ne se représentera pas aux prochaines élections municipales.

**Eric Guyot** : président du Comité de pilotage Natura 2000 et du Pays Val de Loire Nivernais, exprime son regret d'apprendre que Philippe Rollin ne se représente pas aux prochaines élections municipales. Il rappelle que les enjeux environnementaux du territoire sont importants et impliquent une vigilance importante et la nécessité de sensibiliser le grand public à la transition écologique. Il affirme qu'il y a une volonté politique sur le territoire malgré les problèmes de financement. Il se félicite que le Pays Val de Loire Nivernais ait repris la maîtrise ouvrage des sites Natura 2000 ligériens et que de plus en plus d'acteurs locaux y participent. Il remercie l'ensemble des partenaires présents pour leur implication et les équipes du Conservatoire d'espaces naturels (CEN) de Bourgogne pour leur accompagnement.

**Sylvain Mathieu** : Conseiller régional de Bourgogne Franche-Comté et élu référent des sites Natura 2000 « Val de Loire Nivernais » remercie Eric Guyot et Philippe Rollin pour leurs propos. Sylvain Mathieu rappelle que sa présence n'est pas liée aux élections municipales, et qu'il restera l'élu référent régional à l'issue des élections municipales, en binôme avec Bertrand Barré, chargé de mission à la Région.

**Un tour de table est engagé** avant de débiter la présentation du bilan 2025 de l'animation des sites Natura 2000 « Val de Loire Nivernais » (cf. liste de présence ci-dessus).

## 2. Bilan de l'animation 2023-2024

### Bilan temporel

**Thibaud Wyon** présente les résultats, respectant le nombre de jours imparti, soit 108 jours répartis sur trois personnes (1 à 2 mois d'activité par personne répartie sur l'année). Il explique les différences observées entre le prévisionnel et le réel, avec notamment moins de temps consacré à la mise à jour de la cartographie des habitats (une externalisation de la prestation s'avérant nécessaire, ce qui implique un temps consacré par le CEN lié à la rédaction seule du CCTP) et plus de temps d'échanges avec le Pays pour l'appropriation des dossiers (MAEC, contrat Natura 2000, études) et le travail sur des temps d'information et de sensibilisation des élus.

### Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)

**Maïlys Ferron** rappelle que les MAEC proposent une aide financière surfacique permettant à la fois de pérenniser l'élevage extensif et les habitats naturels d'Intérêt Communautaires. Sur la base du volontariat, les agriculteurs signataires s'engagent sur cinq ans à respecter un cahier des charges (chargement maximal en bétail, absence ou limitation de fertilisation, absence de produits phytosanitaires...). Le cahier de charges est adapté aux espèces et habitats naturels à préserver.

2025 est la dernière année de contractualisation des MAEC sur Val de Loire Nivernais. Au total, cela représente 38 exploitations partenaires (dont tous les éleveurs d'ovins), plus 2500 hectares engagés (soit la moitié de la surface contractualisable de 4900 hectares) et enfin plus de 2 millions d'euros d'aides financières sur cinq ans.

Une complémentarité a été trouvée entre les MAEC biodiversité proposées sur le site Natura 2000 et les MAEC à l'échelle de l'exploitation proposées par la Chambre d'agriculture de la Nièvre. Un travail complémentaire a

aussi été mené avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne qui a abondé sur les MAEC en milieux humides, permettant de boucler le budget (pour rappel, il manquait un tiers de financement fin 2023).

Une formation obligatoire pour tous les exploitants engagés en MAEC est la principale nouveauté de cette PAC. Au total, trois types de formation et huit dates ont été proposées sur le site Natura 2000. 31 agriculteurs y ont participé. Deux des trois formations ont été coconstruites avec la Chambre d'agriculture de la Nièvre : « Que disent les plantes de ma parcelle ? » et « Restaurer les prairies grâce aux semences locales ».

En 2025, la formation « Que disent les plantes de ma parcelle ? » a été portée à deux voix, avec en matinée la visite d'une prairie permanente pour identifier les plantes indicatrices, reconnaître les principaux indicateurs (valeur fourragère des plantes, plantes indicatrices de la trophie, de l'état de la parcelle...). L'après-midi a été consacrée aux informations sur les outils numériques. Plusieurs exploitants, initialement dubitatifs sur la plus-value de cette formation, ont fait des retours très positifs.

En 2026, la formation « Restaurer les prairies grâce aux semences locales » sera décalée au 3 septembre pour permettre à plus d'agriculteurs d'y participer (en 2025, elle avait été proposée en période de récolte, ce qui n'avait pas permis à un grand nombre d'agriculteurs de la suivre). Cette formation donne les clés de la réalisation d'un diagnostic des prairies avec l'appui croisé d'un conseiller agricole et d'un botaniste. Ce diagnostic vise ainsi à reconnaître une prairie dégradée pour envisager et prévoir des solutions de restauration. Dans un contexte de changement climatique, les semences locales sont plus adaptées et permettent une meilleure résilience pour un faible coût. Pour illustrer les quantités fournies : 50 kg graines récoltées par hectare de prairie donneuse permet de ressemer 2 hectares de prairie receveuse.

**Eric Guyot** propose d'investiguer si une demande locale existe pour semer en local. Si la demande est là, la question d'investir dans du matériel à partager pourra se poser.

**Maïlys Ferron** confirme qu'elle va se renseigner en 2026 sur la demande agricole et ensuite sur un possible partenariat avec un lycée agricole pour éventuellement construire une brosseuse à graine avec les lycéens (plans mis à disposition par le CEN Auvergne) et pour sensibiliser les futurs agriculteurs sur les semences locales et leur intérêt pour la préservation des prairies. Un accompagnement financier supplémentaire sera nécessaire, notamment en investissement, pour poursuivre ce projet avec la Chambre d'agriculture de la Nièvre.

## Contrats Natura 2000

- **Projet de restauration du Gour du Perray** : projet initialement sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération départementale de pêche dans le cadre du Contrat territorial « Plaine Alluviale de la Loire Auvergnobourguignonne » (PALAB), mais qui s'est retirée faute de financement des études. Le CEN Bourgogne reprend le projet, sous couvert de bouclage du plan de financement de l'accord cadre PALAB de l'agence de l'eau Loire Bretagne. Le CEN Bourgogne, si les conditions financières ne sont pas remplies, n'exclut pas de demander en septembre 2026 à la Région BFC le financement des études de maîtrise d'œuvre.

**Thibaud Wyon** rappelle les enjeux et les objectifs de l'opération, à savoir reconnecter la boire à la Loire (actuellement perchée), tout en veillant à ne pas vider le Gour, ni déstabiliser les fondations de la digue de la Crevée, ni porter atteinte aux puits de captage situés à proximité. Cette action s'inscrit dans le nouveau périmètre du schéma des Espaces naturels sensibles (ENS) du Département, voté fin 2025 et dans un contexte de demande locale forte de l'association de pêche de Charrin.

**Mathieu Danvy** trouve dommage qu'il existe encore des trous dans la raquette ne permettant pas de boucler les financements, malgré tous ces périmètres de protection.

## Accompagnement des porteurs de projets et évaluation des incidences

Le CEN Bourgogne a accompagné dix projets en 2025 :

- **Deux demandes de retournement de prairie à Chevenon** (maraîchage bio) et **Avril-sur-Loire** (culture) portées par des agriculteurs. **Mailys Ferron** explique que les porteurs de projets sont venus demander directement conseil au CEN. La demande à Avril-sur-Loire n'a pas été acceptée par la DDT (trop d'enjeux sur les habitats prioritaires). Ces demandes nous alertent car elles portent sur des prairies permanentes. Les agriculteurs souhaitent valoriser des parcelles à faible valeurs agronomique, mais haute valeur écologique. Pour guider les exploitants dans l'évaluation des incidences de leur projet, le CEN s'est basé sur les diagnostics floristiques des parcelles engagées en MAEC. **Maxime Jouve** rebondit sur le classement en prairies sensibles qui protège ce type de milieu des projets de retournement.
- **Projet de sentier de Maison Rouge à Sougy-sur-Loire** porté par Sud Nivernais Communauté. Ce projet doit concilier la fréquentation du public, les enjeux écologiques et la gestion pastorale du site. **Thibaud Wyon** précise qu'on ne peut pas se permettre d'avoir des chiens ou des promeneurs au milieu des parcelles (risque d'accident avec le troupeau). Une solution envisagée est de clôturer un sentier en limite Sud de site, longeant la Loire (pour éviter que l'emprise du sentier soit déduite des surfaces engagées en MAEC, diminuant les aides pour le GAEC des Vaches Rouges).
- **Projet du Gour des fontaines à Sougy-sur-Loire**, à l'ancien port de Tinte. La commune souhaite une réappropriation des bords de Loire qui se végétalisent. En avril 2025, le CEN Bourgogne a transmis la liste des actions pouvant faire l'objet d'un contrat Natura 2000 afin de répondre à la fois aux objectifs de la commune et aux enjeux du site Natura 2000. Le projet n'a pas avancé depuis.
- **Abattage d'arbres à Decize** par la DDT 58. **Thibaud Wyon** explique que les arbres masquaient la visibilité pour les manœuvres des poids lourds sur le pont de Loire. Après une visite sur site, seuls les érables en haut de berge ont été coupés et les aulnes en pieds de berge ont été conservés. Cette action sélective a également permis de sensibiliser la mairie sur la gestion des ailantes, espèce exotique envahissante en développement sur le site.
- **Abattage d'un arbre mort à Imphy** par la DDT 58. Cet arbre risquait de tomber sur des passants et la station d'épuration. L'opération devant être réalisée en période de reproduction, la DDT a mandaté un expert pour vérifier qu'aucune espèce n'étaient présente dans l'arbre et dans le tronc. En l'absence d'enjeu, l'arbre a pu être neutralisé.
- **Demande de remblaiement à Luthenay-Uxeloup**. À la suite d'un conflit d'usage, un agriculteur a demandé au CEN s'il pouvait rehausser un chemin agricole. Situé en zone inondable, **Thibaud Wyon** précise que ces travaux allaient constituer un obstacle à l'écoulement des crues. Le CEN a déconseillé toute démarche. L'agriculteur n'a pas donné suite.
- **Extension de la carrière Lafarge de Saint-Ouen-sur-Loire**. Le projet est prévu pour 2027. **Mailys Ferron** explique que le dossier d'autorisation n'a pas encore été déposé, le carrier cherche à éviter au maximum les impacts sur le site Natura 2000 (évitement notamment des zones humides). Toutefois, l'emprise de l'extension se situe sur des parcelles engagées en MAEC (perte de financement à prévoir).
- **Valorisation des bords de Loire à Imphy**. La commune a signé une convention de superposition d'affectation pour gérer le domaine public fluvial (DPF) avec une demande d'ouvertures paysagères

limitée sur la Loire. **Thibaud Wyon** ajoute que le CEN accompagnera la commune dans son projet, avec potentiellement plusieurs contrats Natura 2000 : dé-végétalisation des grèves, réouverture des prairies par broyage des ronciers, restauration des pelouses par étrépage... Une gestion pastorale du site avec un troupeau ovin pourrait aussi être envisagé.

## Veille à la cohérence des politiques publiques

- **Chambre d'agriculture et Espace de mobilité de la Loire.** Le CEN Bourgogne a fourni la cartographie de l'espace de mobilité fonctionnel de la Loire, défini en 2014 par la DREAL de bassin. Cet espace de divagation est nécessaire pour que le fleuve puisse assurer toutes ses fonctions (dissipation de l'énergie de crue, recharge de la nappe alluviale, épuration de l'eau, accueil de la biodiversité ligérienne...).
- **Projet d'arrêté de protection des habitats naturels (APHN) sur le domaine public fluvial (DPF) à Port-des-Bois – Saint-Ouen-sur-Loire :** le Pays et le CEN Bourgogne ont rencontré la DDT qui porte ce projet pour échanger sur les MAEC souscrites sur ce territoire et éviter que cet arrêté préfectoral n'annule les aides de la PAC sur les engagements volontaires qui deviendraient règlementaires.
- **Zone d'accélération des énergies renouvelables (ZAER) à Saint-Hilaire-Fontaine.** La commune a demandé au CEN Bourgogne de pouvoir redélimiter sa ZAER (photovoltaïque au sol) en excluant la site Natura 2000. Le Pays a participé au travail cartographique pour aider la commune. Plus globalement, en 2025, le CEN Bourgogne et le Pays ont rendu, auprès des communes ayant identifié une ZAER impliquant des parcelles situées en site Natura 2000, un avis préconisant l'évitement de ces parcelles protégées.
- **Projet LIFE Loire – Fédération des CEN :** Le CEN Bourgogne travaille avec sa fédération et l'ensemble des CEN du bassin ligérien pour monter un programme européen Life qui permettra de porter et de financer des actions complémentaires au profit des sites Natura 2000 ligériens.

## Suivis scientifiques et amélioration des connaissances

- **Actualisation de la cartographie des habitats :** à la suite de la modification du périmètre Natura 2000 su site en 2019, le document d'objectifs (DOCOB) est à réactualiser et à unifier. Ce chantier implique l'actualisation de cartographie des habitats (dénominations différentes, temporalités différentes, suppression des erreurs...). Il s'agit d'un projet d'ampleur à réaliser sur deux années et qui ne peut pas être internalisé faute de moyens humains suffisants. En 2025, le Pays, la Région, le CEN avec l'appui du CBN ont travaillé à la rédaction du cahier des charges de l'étude et des pièces administratives constitutives du futur appel d'offres prévu pour 2026. **Eric Guyot** indique néanmoins que le lancement de l'appel d'offres a été mis en attente, en raison des difficultés financières que connaît le Pays actuellement, mais qui devraient se résorber d'ici 2027. Il rappelle que le Pays ne prélève pas l'impôt mais une cotisation et n'a aucune possibilité d'élargir sa recette fiscale. **Thibaud Wyon** va voir en parallèle comment reventiler le temps de suivi de l'étude si elle est finalement reportée en 2027.

- **Etude de l'état écologique de conservation des pelouses alluviales : Thibaud Wyon** expose le protocole de suivi quinquennal, les transects balisés avec des boîtiers aimantés, les relevés des habitats, des espèces caractéristiques et les périodes de suivi. La méthodologie montre aussi ses limites sur certains paramètres et devra évoluer lors du prochain passage. **Maxime Jouve** s'interroge sur la possibilité de comparer les suivis si la méthode évolue. **Thibaud Wyon** répond que cela fait partie des objectifs de la nouvelle méthode et du travail qu'il reste à mener d'ici cinq ans.

Les résultats globaux de cette étude mettent en avant une légère dégradation mais un état globalement bon. Cette étude démontre ainsi que les MAEC mises en place ont bien un impact positif sur l'état de conservation des habitats. Ces résultats ont été communiqués à la DRAAF à l'occasion du dernier bilan de la PAC. Sur les zones altérées, des échanges avec les agriculteurs auront lieu pour comprendre leurs pratiques et si on peut les réajuster.

Un des enjeux pour l'avenir réside dans le maintien des pratiques agro-pastorales alors que de nombreux départs en retraite sont annoncés.

En parallèle, si l'on remonte le temps jusqu'aux années 1950, on constate une dynamique d'embroussaillage assez forte, atténuée ces vingt dernières années. Or il n'y a plus de MAEC qui finance la réouverture de milieux, notamment par broyage et export (qui est plus onéreux). Il s'agit donc de réfléchir à partir de 2026, par l'ouverture d'un groupe de travail, à la possibilité d'engager des contrats Natura 2000 complémentaires des MAEC engagées.

## Information et communication

**Maïlys Ferron** présente les différentes actions menées :

- La publication de la plaquette de présentation du site Natura 2000, la participation au festival Festi'Grue, un « Lundi de l'environnement » organisé à Decize consacré à Natura 2000, ainsi que la Rencontre des élus des communes du territoire situées en zone Natura 2000, sur les thèmes « ma collectivité et Natura 2000 » et « les espèces exotiques envahissantes : comment leur éviter leur propagation ? ». Si la rencontre initialement prévu a été annulée en raison d'un trop petit nombre de participants, ces-derniers avaient été invités à une autre rencontre organisée à Fourchambault et le compte-rendu et les supports leur avaient été envoyés.
- Animations auprès du public scolaire : des animations ont été proposées pour les écoles de Devay, Cossaye et Lucenay-les-Aix. Plusieurs activités ont été proposées autour pour découvrir les habitats et des espèces ligériens : éveil des sens, reconnaissance d'espèces végétales et animales et découverte de leur rôle dans la chaîne alimentaire, sensibilisation à l'impact de la pollution sur les espèces etc. Cette année l'animation a été adaptée à des classes maternelles. Pour ce faire, le CEN avait imprimé des pictogrammes, réduit la durée des activités, proposé la lecture de contes, etc. Pour les classes de CM1-CM2, les animations ont consisté en des relevés sur site, la réalisation de dessins scientifiques, des explications sur la dynamique du fleuve, etc.
- En 2026, de nouvelles animations scolaires seront proposées en dehors de la réserve naturelle régionale de la Loire bourguignonne. Donc nouveaux lieux d'animations seront proposés aux écoles entre Imphy et Decize : potentiellement Imphy, Sougy-sur-Loire ou Saint-Ouen-sur-Loire.

### 3. Perspectives 2026

**Thibaud Wyon** détaille la liste des actions prévues en 2026, à savoir : la sensibilisation du grand public sur des événements tels que Festi'Grue ; la sensibilisation des élus du territoire ; les animations scolaires ; la création de poster « sternes » pour les loueurs de canoës ; la formation des agriculteurs ; le suivi des MAEC ; la signature de nouveaux contrats Natura 2000. Il est également envisagé des temps de suivi de la mise à jour de la cartographie des habitats si l'appel d'offres est finalement lancé au cours de l'année.

**Eric Guyot** ajoute qu'il sera important, notamment avec les nouveaux élus municipaux, d'expliquer concrètement sur le terrain à quoi sert Natura 2000. Une date sur site sera à programmer en 2026 avec les élus référents communaux (qu'ils soient ou non élus).

**Hervé Garçon** demande que les informations liées à Natura 2000 soient accessibles sur le site internet du Pays, notamment afin que les communes fassent un lien de renvoi. **Claire Rothiot** indique qu'il existe une page Natura 2000 sur le site du Pays Val de Loire Nivernais et que les comptes-rendus de comités de pilotage et rapports d'activité de l'année 2025 y seront publiés. **Bertrand Barré** ajoute que la Région construit un site internet regroupant tous les sites Natura 2000 de BFC.

Enfin les participants ont demandé de recevoir les powerpoint diffusés. En l'absence de question complémentaire, **Eric Guyot** remercie l'ensemble des participants pour la richesse des échanges et clôture la séance.

**Monsieur Eric GUYOT**

Président du comité de pilotage du site Natura 2000

« Val de Loire Nivernais »